

*Les crédits*

propres habitudes, ses comportements de tous les jours, sa façon d'agir, de parler et de s'adresser aux femmes.

En ce qui concerne la question comme telle, comment réagirait mon collègue si les hommes acceptaient de réduire leur salaire d'un montant égal à la somme nécessaire pour égaliser les salaires des femmes et des hommes? Mon collègue accepterait-il de le faire? Moi oui.

**L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Formation et Jeunesse)):** Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour répondre à la motion d'opposition exhortant le gouvernement à reconnaître notamment le principe de l'égalité économique entre les hommes et les femmes et à mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

• (1815)

[Français]

Pour débiter, je tiens à féliciter l'opposition d'avoir porté ces questions à l'attention de la Chambre à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Cette journée inspirante, propice à la célébration, se prête aussi à la réflexion. Nous sommes inspirés par les progrès importants réalisés récemment par les femmes dans tous les aspects de la vie. Nous célébrons leur réussite et leur contribution substantielle à notre économie et à notre qualité de vie. Mais nous réfléchissons également aux iniquités qui existent toujours.

[Traduction]

Notre gouvernement accueille avec plaisir ce débat sur les questions touchant les femmes, qui revêt beaucoup d'importance. Il est disposé à pousser encore plus loin les progrès réalisés dans le passé. Dans ce contexte, il entend accélérer le processus visant à parvenir à une égalité complète et durable pour les femmes dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Nous devons comprendre les réalités socio-économiques du marché mondial. Ce dernier impose des pressions compétitives croissantes sur les nations industrialisées qui réussissent. Il nous dicte également d'aller de l'avant dans l'élimination de toute inégalité, non seulement pour des raisons fondamentales d'équité, mais également parce que le Canada doit favoriser le plein développement de toutes ses ressources humaines. Ce n'est qu'alors qu'il pourra offrir à ses citoyens la prospérité et les perspectives d'avenir auxquelles ils sont maintenant habitués.

[Français]

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, notre nation doit relever de nombreux défis. L'un des plus difficiles consiste à assurer une participation égale des femmes dans tous les aspects de la société canadienne. Bien que notre gouvernement soit fier d'avoir toujours contribué à l'amélioration du bien-être des femmes dans notre pays, nous sommes les premiers à admettre qu'il y a encore beaucoup à faire en cette matière.

[Traduction]

Ainsi, il est inquiétant que la pauvreté touche surtout les femmes. Les familles monoparentales dirigées par des femmes sont celles qui souffrent le plus de cette situation. Près de 60 p. 100 de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté et chez les

personnes âgées, le taux de pauvreté des femmes est le double de celui des hommes.

Les femmes sont également victimes de discrimination au travail. Ainsi, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1992, 43 p. 100 de tous les travailleurs étaient des femmes. Cependant, leur revenu moyen équivalait à 63 p. 100 de celui des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel mal payés et on leur refuse souvent des promotions, la sécurité d'emploi et les avantages offerts normalement aux employés. C'est non seulement injuste, mais également inacceptable.

Il faut absolument parvenir à l'égalité sur le marché du travail et cet objectif ne peut être remis en question par des arguments dépassés et la politique de l'autruche. L'égalité est l'une des valeurs fondamentales de la société canadienne et nous ne pouvons tolérer aucune exception à la règle.

[Français]

Notre gouvernement s'est engagé à assurer l'équité en matière d'emploi et s'efforcera d'offrir à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de meilleures conditions sociales et économiques. Les femmes ont droit à leur juste part des pouvoirs économiques et à une participation équitable à la prise de décisions politiques.

Nous ne pouvons pas avoir une société égalitaire si nous sommes indifférents à certains segments de notre population. Nous ne pouvons tout simplement pas permettre que les défavorisés soient abandonnés à leur sort pendant que les privilégiés prospèrent.

[Traduction]

Il y a plus de dix ans, un gouvernement libéral était en place. En fait, c'est le ministre actuel qui a formé la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi, la Commission Abella. Pour donner suite au rapport de la commission, l'ancien gouvernement a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avions critiqué cette loi en 1986 et nous n'avons pas changé d'avis depuis.

• (1820)

Quand la loi a été promulguée, elle avait pour objet d'éliminer les barrières systématiques à l'emploi auxquelles étaient confrontées les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Même si des succès ont été enregistrés et si certains employeurs ont créé des précédents exemplaires, les femmes n'ont pas réalisé le progrès escompté.

[Français]

À l'heure actuelle, la loi s'applique à environ 350 employeurs comptant plus de 600 000 employés dans le secteur des banques, des transports et des communications. Depuis 1987, la représentation des femmes s'est accrue de près de 4 p. 100 et elle équivaut maintenant à leur représentation au sein de la population active canadienne. Cependant, les emplois des femmes demeurent très fortement concentrés dans les domaines du travail de bureau, des ventes et des services.

[Traduction]

Dans les circonstances, je suis certaine que les députés comprendront que le gouvernement s'engage à renforcer la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cet engagement découle directement de notre promesse d'améliorer les lois et les programmes sociaux qui forment la base des critères d'équité et de décence